

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 7 juillet 2009 à 19 h  
Centre Sainte-Catherine d'Alexandrie  
1700, rue Amherst**

---

**PRÉSENCES :**

M. Benoit Labonté, maire d'arrondissement  
M. Sammy Forcillo, conseiller de ville  
Mme Catherine Sévigny, conseillère de ville  
M. Karim Boulos, conseiller d'arrondissement  
M. Pierre Mainville, conseiller d'arrondissement

M. Alain Dufort, directeur d'arrondissement  
M. Claude Théorêt, secrétaire d'arrondissement

M. Michel Pinard, directeur d'arrondissement adjoint  
M. Jean-Paul Magna, directeur par intérim des Travaux publics  
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Mme Nancy Shoiry, directrice de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises  
Mme Raymonde Pesant, chef de division des ressources financières et matérielles, en remplacement de madame Corinne Andrieu, directrice ces Services administratifs et du greffe

M. Michel Wilson, commandant du poste 12 du Service de police  
M. Alain Simoneau, commandant du poste 21 du Service de police  
M. Alain Gagnon, commandant du poste 22 du Service de police  
M. François Dubord, chef de division, Prévention des incendies, SSIM

---

**10.01- Ouverture de la séance**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 02. Il souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 30, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

---

**10.02 - Demande de dérogation mineure - période d'intervention du public**

Aucune demande.

---

**10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - période d'intervention du public**

Aucune demande.

**CA09 240428**

**Conseil d'arrondissement - séance ordinaire - 7 juillet 2009 - ordre du jour - adoption**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2009.

-----

Des membres du conseil souhaitant apporter des modifications à l'ordre du jour, le maire Benoit Labonté suggère que chaque modification fasse l'objet d'un amendement distinct et que celles qui seront adoptées soient intégrées toutes en même temps à la proposition principale, lors de sa mise aux voix; tous les membres du conseil acquiescent à cette procédure.

-----

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

De modifier l'ordre du jour en ajoutant un point relatif à une étude portant sur la création tarifée de débarcadères pour les commerces.

Adoptée à l'unanimité.

-----

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

De modifier l'ordre du jour en ajoutant un point relatif aux activités de maquilleurs artistiques tatoueurs et tresseurs de cheveux.

Adoptée à la majorité.

*Le conseiller Karim Boulos vote contre la proposition.*

-----

Il est proposé par Benoit Labonté

appuyé par Karim Boulos

De modifier l'ordre du jour en retirant le point 20.34 relatif à une contribution financière à la Société de l'Exposition universelle de Montréal (2020).

Rejetée à la majorité.

Le conseiller Karim Boulos vote pour la proposition.

-----  
Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De modifier l'ordre du jour en ajoutant un point relatif à un projet pilote de gestion environnementale des matières résiduelles sur la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue Papineau, et un point relatif à une exemption de fournir 2 unités de stationnement pour le propriétaire du lot 1 424 959 situé sur la rue Ontario Est, de même qu'en remplaçant le montant de « 5 000 \$ » par un montant de « 20 000 \$ » dans l'intitulé du point 20.36.

Adoptée à l'unanimité.

-----  
Constatant que les membres du conseil n'ont pas d'autres modifications à l'ordre du jour à soumettre, le maire Benoit Labonté met la proposition principale aux voix, celle-ci se lisant dorénavant comme suit :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2009 :

- en ajoutant les points suivants :

- 12.02 Mandater la direction de l'Arrondissement pour étudier la possibilité de modifier le règlement sur la circulation et le stationnement pour la création de débarcadère payant devant les commerces;
- 40.27 Modifier la résolution CA09 240064 et autoriser un projet pilote de gestion environnementale de matières résiduelles sur la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue Papineau, pour la période du 7 juillet au 8 septembre 2009;
- 40.28 Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement exemptant le propriétaire du bâtiment situé rue Ontario Est, lot 1 424 959, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement exigibles - demande de fonds de compensation;
- 40.29 Édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), trois ordonnances permettant de fixer diverses dates concernant les activités des maquilleurs artistiques, tatoueurs et tresseurs de cheveux pour l'année 2009 et une ordonnance déterminant le nombre de permis par catégorie;

- en remplaçant, dans l'intitulé du point 20.36, le montant de « 5 000 \$ » par un montant de « 20 000 \$ ».

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.04

---

**CA09 240429**

**Période de questions du public**

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

10.05 1092701028

-----  
Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Yvan Gélinas

- Problèmes engendrés par les pucerons dans les arbres.
- Nettoyage mal effectué sur la rue Hogan.

Monsieur Michel Benoit

- Problèmes de circulation sur les rues Robin et Logan; circulation rapide; changement à la signalisation.

Monsieur Jacques Desjardins

- Rue de Friponne : problèmes liés à l'itinérance; occupation permanente et à peu de frais de l'espace situé à l'arrière du 460, rue Saint-Paul Est.

Monsieur John Burcombe

- Espace vert voisin du jardin communautaire Georges-Vanier : projets prévus à la suite des travaux de décontamination.
- Rue de la Montagne : remplissage des carrés d'arbres par du béton; marquage du trottoir en rouge.

Monsieur Gregory Dalmasso

- Ruelle entre les rues Saint-Christophe et Saint-André : état des lieux, problèmes engendrés notamment par la prostitution et la consommation de drogues; possibilité d'asphalter ou d'installer un portail au bout de la ruelle.

Monsieur François Robillard

- Intersection des rues Panet et Sainte-Catherine; problèmes engendrés par de la musique le 2 juillet; diffusion des ordonnances autorisant le bruit.

Madame Geneviève Rollin

- Parc de l'Espoir : problèmes engendrés par le bruit; mesure du nombre de décibels.
- Bar Le Drugstore : niveau sonore produit par la musique trop forte malgré plusieurs plaintes.

Madame Lise Béland

- Remerciements pour la rencontre à propos de la commémoration en l'honneur des personnes décédées ayant apporté une contribution significative à l'Arrondissement.
- Règlement sur le bruit : débordements inacceptables; lien entre les décibels et le volume de vente.

Madame Nicole Allard

- Piétonnisation de la rue Sainte-Catherine : augmentation du bruit dans le quartier (musique des commerces en soirée); mesures d'apaisement.

- Panneau pour la livraison sur la rue Sainte-Catherine : suivi de la demande exprimée au précédent conseil.

Monsieur Patrick Thevenard

- Rue Panet : possibilité d'installer des espaces de stationnement réservés en tout temps du côté ouest.

Monsieur Marco Pardo

- Rue Cartier, entre la rue Saint-Catherine et le boulevard René-Lévesque : augmentation du bruit et de la circulation; modification à la signalisation.
- Plantation d'arbres sur la rue Cartier.

Monsieur Jacques Larin

- Préservation des quartiers résidentiels : possibilité de limiter les règlements qui accommodent les usages limitant la vie de quartier.
- Piétonnisation de la rue Sainte-Catherine : qualité des installations commerciales; positionnement de Montréal comme une ville de design.

Le maire déclare la période de questions du public terminée à 20 h 15, les 12 personnes inscrites ayant toutes été entendues.

---

#### **10.06 - Période de questions des membres du conseil**

Les interventions du conseiller Sammy Forcillo ont trait, entre autres, aux sujets suivants :

- Inconvénients causés par l'augmentation du bruit;
- Augmentation de la fréquentation à la bibliothèque du Père-Ambroise;
- Inauguration d'un terrain de soccer;
- Entretien de la rue Larivière, entre les rues de la Visitation et Panet;
- Excellents commentaires reçus des citoyens concernant les services offerts par le personnel de l'Arrondissement.

L'intervention du conseiller Pierre Mainville a trait à l'expression de félicitations à MM Gendron et Perron pour la reconnaissance du pôle de la culture de Sainte-Marie.

---

#### **10.07 - Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement**

Aucun document.

---

#### **CA09 240430**

#### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.08 à 10.11.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA09 240431**

**Déposer le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme - réunion du 4 juin 2009**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

10.08 1092701040

---

**CA09 240432**

**Adopter le procès-verbal du conseil d'arrondissement - séance ordinaire du 2 juin 2009**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

10.09 1092701024

---

**CA09 240433**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 29 juin 2009**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

10.10 1092701053

---

#### **CA09 240434**

##### **Prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 15 juin 2009**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

10.11 1092701052

---

#### **CA09 240435**

##### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De réunir, pour étude et adoption, les articles 12.01 et 12.02.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

#### **CA09 240436**

##### **Approuver la programmation des activités et du budget de la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Sud / Plateau Mont-Royal pour l'année 2009-2010.**

Attendu que la programmation annuelle 2009-2010 est exigée en vertu de l'entente 2008-2012 et doit s'inspirer pour les contenus du PALEE 2005-2008;

Attendu que le PALEE 2009-2012 et les attentes signifiées de l'arrondissement 2009 ne se répercuteront que sur les programmations 2010-2011 et les suivantes;

Attendu que la programmation annuelle doit comprendre les activités et le budget du mandat Centre local de développement (CLD) et obtenir l'approbation de l'arrondissement concerné à l'égard de ce volet;

Attendu que la programmation annuelle proposée a été entérinée par le conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal à sa séance du 12 mai 2009 préalablement à l'envoi des commentaires de l'Arrondissement eu égard au mandat CLD;

Attendu que la CDEC demande à l'Arrondissement d'approuver la programmation annuelle proposée sans modification en s'engageant en contrepartie d'assurer un arrimage entre les attentes de l'Arrondissement et ses activités :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'approuver la programmation annuelle de la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Sud / Plateau Mont-Royal pour l'exercice financier 2009-2010;

De demander à la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Sud / Plateau Mont-Royal d'obtenir un mandat de principe de la part de la Direction de l'arrondissement préalablement à

---

---

l'adoption par son conseil d'administration de sa programmation budgétaire et d'activités 2010-2011 ainsi que pour toutes celles à venir.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

12.01 1091455005

---

CA09 240437

Mandater la direction de l'Arrondissement pour étudier la possibilité de modifier le règlement sur



**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

10.05 1092701028

---

**CA09 240439**

**Ratifier une dépense de 24 719,63 \$ et autoriser une dépense additionnelle de 12 642 \$ (TTC) au journal Échos Montréal pour l'encartage, la distribution et la diffusion du répertoire « Activités d'été 2009, programmation sports, loisirs et culture »**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De ratifier une dépense de 24 719,63 \$;

D'autoriser une dépense additionnelle de 12 642 \$, taxes incluses, au journal Échos Montréal pour l'encartage, la distribution et la diffusion du répertoire « Activités d'été 2009, programmation sports, loisirs et culture »;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.01 CTA1094572009

---

**CA09 240440**

**Accorder un contrat de services techniques pour le traitement des documents d'archives pour un montant maximal de 40 000 \$ (TTC)**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser une dépense maximale de 40 000 \$ pour la fourniture par la firme Gestar de support technique en gestion documentaire à l'Arrondissement;

D'imputer cette dépense, tel que mentionné dans l'intervention, jointe au présente dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.02 CTA1090141015

---

#### **CA09 240441**

**Accorder une contribution additionnelle de 3 720 \$ à l'organisme YMCA de Montréal (succursale centre-ville) pour l'année 2009, pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, en conformité avec la convention en vigueur 2007-2009**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'accorder un soutien financier de 3 720 \$ dans le cadre du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem) au YMCA de Montréal, succursale centre-ville;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.03 CTA1094775011

---

#### **CA09 240442**

**Accorder un soutien financier de 5 000 \$ au Regroupement des commerçants et des propriétaires de la rue Ontario pour des initiatives favorisant le développement commercial**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'approuver la convention avec le Regroupement des propriétaires et des commerçants de la rue Ontario pour le supporter dans l'organisation de l'événement « Parcours de la rue Ontario » qui se tiendra en septembre 2009;

D'accorder à cette fin une contribution de 5 000 \$;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.04 CTA1090519026

---

### **CA09 240443**

**Accorder une compensation financière de 20 000 \$ aux propriétaires des terrains vagues de propriété privée situés du côté sud de la rue Sainte-Catherine Est, entre les rues Amherst et Wolfe, et approuver un projet de convention visant l'occupation de ces terrains avec une aire de verdure et de détente**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'approuver un projet de convention avec messieurs Claude Bergel, Gérard Bergel, Joseph Marciano et Érick Marciano visant l'occupation avec une aire de verdure et de détente des lots 1 566 496, 1 566 497, 1 566 498 et 1 566 499 du cadastre du Québec situés en bordure sud de la rue Sainte-Catherine Est, entre les rues Amherst et Wolfe;

D'autoriser une dépense de 20 000 \$ en guise de compensation financière aux propriétaires de ces terrains;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.05 CTA1090519025

---

### **CA09 240444**

**Approuver l'entente « Mesures d'urgence - Halte climatisée » entre l'Arrondissement et le cégep du Vieux-Montréal, d'une durée approximative de 3 mois, en vue d'assurer aux citoyens l'accès à une halte climatisée lors de l'application du Plan particulier d'intervention chaleur accablante ou extrême de l'agglomération de Montréal**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'approuver l'entente « Mesures d'urgence - Halte climatisée » entre l'Arrondissement et le cégep du Vieux-Montréal, d'une durée approximative de 3 mois, en vue d'assurer aux citoyens l'accès à une halte climatisée lors de l'application du Plan particulier d'intervention chaleur accablante ou extrême de l'agglomération de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.06 1093857002

---

**CA09 240445**

**Accorder un appui financier à divers organismes pour un montant total de 2 350 \$ : Centre de soir Denise-Massé, Le Bagage du Monde, Place Vermeil, éco-quartier Sainte-Marie, Comité social Centre-Sud inc., éco-quartier Saint-Jacques (2 contributions), Jardin communautaire Médéric-Martin**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'accorder un appui financier à divers organismes pour un montant total de 2 350 \$ : 400 \$ au Centre de soir Denise-Massé, 500 \$ à Le bagage du Monde, 400 \$ à Place Vermeil, 300 \$ à l'éco-quartier Sainte-Marie (Ruelle Verte Nomade), 50 \$ au Comité social Centre-Sud inc., 200 \$ à l'éco-quartier Saint-Jacques (jeux de pétanque au parc Campbell), 100 \$ à l'éco-quartier Saint-Jacques (soutien financier à M. Le Normand pour son implication communautaire au parc Campbell) et 400 \$ au Jardin communautaire Médéric-Martin ;

D'imputer cette dépense au compte de M. Pierre Mainville tel que mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.07 CTA1094206038

---

**CA09 240446**

**Accorder un contrat à Les entreprises G.L. pour l'entretien de la place du Quartier des spectacles et de la rue Jeanne-Mance pendant un an pour un montant de 220 292 \$ plus taxes applicables et autoriser une dépense de 238 292 \$ plus taxes applicables - SP-24-09-22**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'accorder à Les entreprises G.L., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat relatif à l'entretien de la place du Quartier des spectacles et de la rue Jeanne-Mance pendant un an, au prix de sa soumission, plus les taxes et incluant les contingences, soit un total de 220 292 \$, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat (SP-24-09-22);

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.08 CTA1094379005

---

#### **CA09 240447**

**Accorder un appui financier à divers organismes pour un montant total de 3 725 \$ : Comité social Centre-Sud inc., Services Plus des Trois Pignons Inc., Association des familles Jeanne-Mance, Coopérative Jeunesse de Services Centre-Sud, Regroupement des commerçants et des propriétaires de la rue Ontario, Centre communautaire pour personnes âgées, P.A.S. de la rue, Centre de soir Denise-Massé, Le Jardin communautaire Médéric-Martin, Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'accorder une contribution financière de 75 \$ au Comité social Centre-Sud inc., de 500 \$ aux Services Plus des Trois Pignons Inc, de 500 \$ à l'Association des familles Jeanne-Mance, deux contributions d'un total de 650 \$ à la Coopérative Jeunesse de Services Centre-Sud (CJS), de 500 \$ au Regroupement des commerçants et des propriétaires de la rue Ontario, de 500 \$ au Centre communautaire pour personnes âgées, de 250 \$ au P.A.S. de la rue, de 250 \$ au Centre de soir Denise-Massé, de 250 \$ au Jardin communautaire Médéric-Martin, de 250 \$ au Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal;

D'imputer cette dépense au compte du conseiller Sammy Forcillo comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.09 CTA1094206037

---

#### **CA09 240448**

**Accorder une contribution financière à divers organismes pour un montant total de 7 000 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Télévision communautaire Frontenac, de 4 000 \$ à la Société d'investissement de Sainte-Marie et de 2 000 \$ à l'Association des résidants et résidentes des Faubourgs de Montréal;

D'imputer cette dépense de 7 000 \$ comme mentionné dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe jointe au présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.10 CTA1094206041

---

**CA09 240449**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA09 240450**

**Accorder un appui financier à divers organismes pour un montant total de 3 650 \$ : Théâtre Sans Fil, Les Amis du 1895 Beaudry, Centre Africain de Développement et d'entraide, The Study School Foundation, éco-quartier Sainte-Marie, Le Bagage du Monde, Centre de soir Denise-Massé, Comité Social Centre-Sud, Cancer de l'ovaire Canada**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'accorder une contribution financière de 500 \$ au Théâtre Sans Fil, de 200 \$ aux Amis du 1895 Beaudry, de 200 \$ au Centre Africain de Développement et D'entraide, de 1 500 \$ à The Study School Foundation, de 300 \$ à l'éco-quartier Sainte-Marie, de 500 \$ à Le Bagage du Monde, de 100 \$ au Centre de soir Denise-Massé, de 150 \$ au Comité Social Centre-Sud, de 200 \$ au Cancer de l'ovaire Canada;

D'imputer cette dépense de 3 650 \$ aux comptes du maire Benoit Labonté et du conseiller Karim Boulos comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.11 CTA1094206040

---

**CA09 240451**

**Accorder une contribution financière à divers organismes pour un montant total de 7 495 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'accorder une contribution financière de 4 995 \$ à l'Association des marchands de la rue Crescent et de 2 500 \$ à l'Association des familles Jeanne-Mance, pour un montant total de 7 495 \$.

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.12 CTA1094206043

---

### **CA09 240452**

**Accorder une contribution financière à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud au montant de 6 200 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'accorder une contribution financière de 6 200 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud pour développer des activités de danse, de théâtre et de mise en forme pour les jeunes;

D'approuver la convention à cette fin;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.13 CTA1094206042

---

### **CA09 240453**

**Accorder des contributions additionnelles reliées à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, année 2008, aux organismes de sports et de loisirs conventionnés avec l'Arrondissement pour un total de 17 310,13 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'accorder des contributions additionnelles reliées à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (année 2008) aux organismes de sports et de loisirs conventionnés avec l'Arrondissement : Association sportive et communautaire du Centre-Sud (8 165,67 \$), Service des loisirs St-Jacques de Montréal (597,57 \$), Club de soccer les Boucaniers (108,24 \$), Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart (5 123,32 \$), Service des loisirs Sacré-Coeur-de-Jésus de Montréal (988,76 \$), Association les Chemins du soleil (1 333,74 \$), Maison des Jeunes Quinka-Buzz (469,96 \$), Centre communautaire Ste-Catherine-d'Alexandrie (522,87 \$);

De prévoir les budgets nécessaires pour indexer du même montant les conventions approuvées, pour les années subséquentes aux mêmes organismes et de verser celles-ci;

D'imputer cette dépense totale de 17 310,13 \$ pour l'année 2009, comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.14 CTA1094499004

---

#### **CA09 240454**

**Accorder un appui financier à 9 projets pour un montant de 50 450 \$, dans le cadre du Budget d'accessibilité aux loisirs 2009 de l'Arrondissement**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'accorder des contributions à des organismes et à 2 tables de concertation pour la réalisation de 9 projets, dans le cadre du budget en accessibilité aux loisirs : Pour le volet 1; 2 000 \$ au Camp Cosmos, 1 000 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques / section Montréal, 5 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud. Pour le volet 2; 4 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, 2 250 \$ pour le centre récréatif Poupart inc., 4 000 \$ pour les Loisirs Saint-Jacques, 6 200 \$ pour le Centre de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie. Pour le volet 3; 14 000 \$ pour la Table de concertation 6 - 12 ans, 12 000 \$ pour la Table jeunesse Centre-Sud;

D'approuver les conventions entre l'Arrondissement et ces organismes;

D'imputer ces dépenses totalisant 50 450 \$ comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.15 CTA1094282001

---

#### **CA09 240455**



**Accorder un contrat à Les entreprises Daniel Robert inc. au montant de 397 247,45 \$ et autoriser une dépense de 403 247,45 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants et de pétanque sous le viaduc de la rue Notre-Dame (Faubourg-Québec) - SP-24-09-15**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser une dépense de 403 247,45 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement sous le viaduc de la rue Notre-Dame (Faubourg-Québec);

D'accorder à les Entreprises Daniel Robert inc., pour un montant de 397 247,45 \$ (TTC), le contrat relatif aux travaux décrits dans les documents de l'appel d'offres SP-24-09-15;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.16 CTA1094695008

---

#### **CA09 240456**

**Reconnaître et affirmer l'existence du « pôle de création des Faubourgs » et la culture comme moteur de développement économique pour les quartiers Sainte-Marie et Saint-Jacques et accorder une contribution de 25 000 \$ à la Société d'investissement de Sainte-Marie pour supporter les activités de démarrage du pôle**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De reconnaître et affirmer l'existence du « pôle de création des Faubourgs » et la culture comme moteur de développement économique pour les quartiers Sainte-Marie et Saint-Jacques;

D'accorder une contribution de 25 000 \$ à la SISM pour supporter les activités de démarrage du pôle;

De mandater la Société d'investissement de Sainte-Marie pour mettre en action un plan de réalisation de ce pôle;

De mandater la direction de l'Arrondissement pour appuyer et accompagner la SISM dans son action et ses démarches.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.17 CTA1094068026

---

**CA09 240457**

**Accorder une contribution de 5 000 \$ à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal pour utiliser le terrain dit du « Pigeon Hole » dans le Vieux-Montréal comme place publique pour la période du 7 juillet au 15 septembre 2009**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De déclarer le terrain dit du « Pigeon Hole » place publique pour la période du 7 juillet au 15 septembre 2009;

D'autoriser la convention avec le propriétaire du terrain à cet effet;

D'accorder une contribution de 5 000 \$ pour l'aménagement du terrain à la SDC du Vieux-Montréal qui contribuera pour le même montant;

De demander à la SDC du Vieux-Montréal de prendre une assurance de responsabilité civile de 3 millions \$ sur ce terrain.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.18 CTA1091071017

---

**CA09 240458**

**Accorder des contributions financières à divers organismes pour un montant total de 25 980 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'accorder une contribution financière de 6 000 \$ à la SDC du Village, 4 995 \$ à MU Art ; 4 995 \$ à Vieillessement Design Montréal, 4 995 \$ à Vision Diversité, 4 995 \$ à l'Écomusée du fier monde et 4 995 \$ pour un montant total de 25 980 \$;

D'approuver la convention à cette fin;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.19 CTA1090141021

---

**CA09 240459**

**Approuver un projet de convention avec la SDC du Village pour un montant de 15 000 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'approuver un projet de convention avec la SDC du Village pour un montant de 15 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.20 CTA1093105010

---

**CA09 240460**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.21 à 20.30.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA09 240461**

**Autoriser une dépense de 201 618,70 \$ pour la construction d'un système de rétention des eaux pluviales et d'un stationnement à l'École Pierre-Dupuy et accorder un contrat à l'entreprise G. Giuliani inc. au montant de 181 618,70 \$ (SP-24-09-13)**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser une dépense de 201 618,70 \$ pour la construction d'un système de rétention des eaux pluviales et d'un stationnement à l'École Pierre-Dupuy;

D'accorder le contrat à l'entreprise G. Giuliani inc. pour un montant de 181 618,70 \$ (TTC) - SP-24-09-13;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.21 CTA1094695009

---

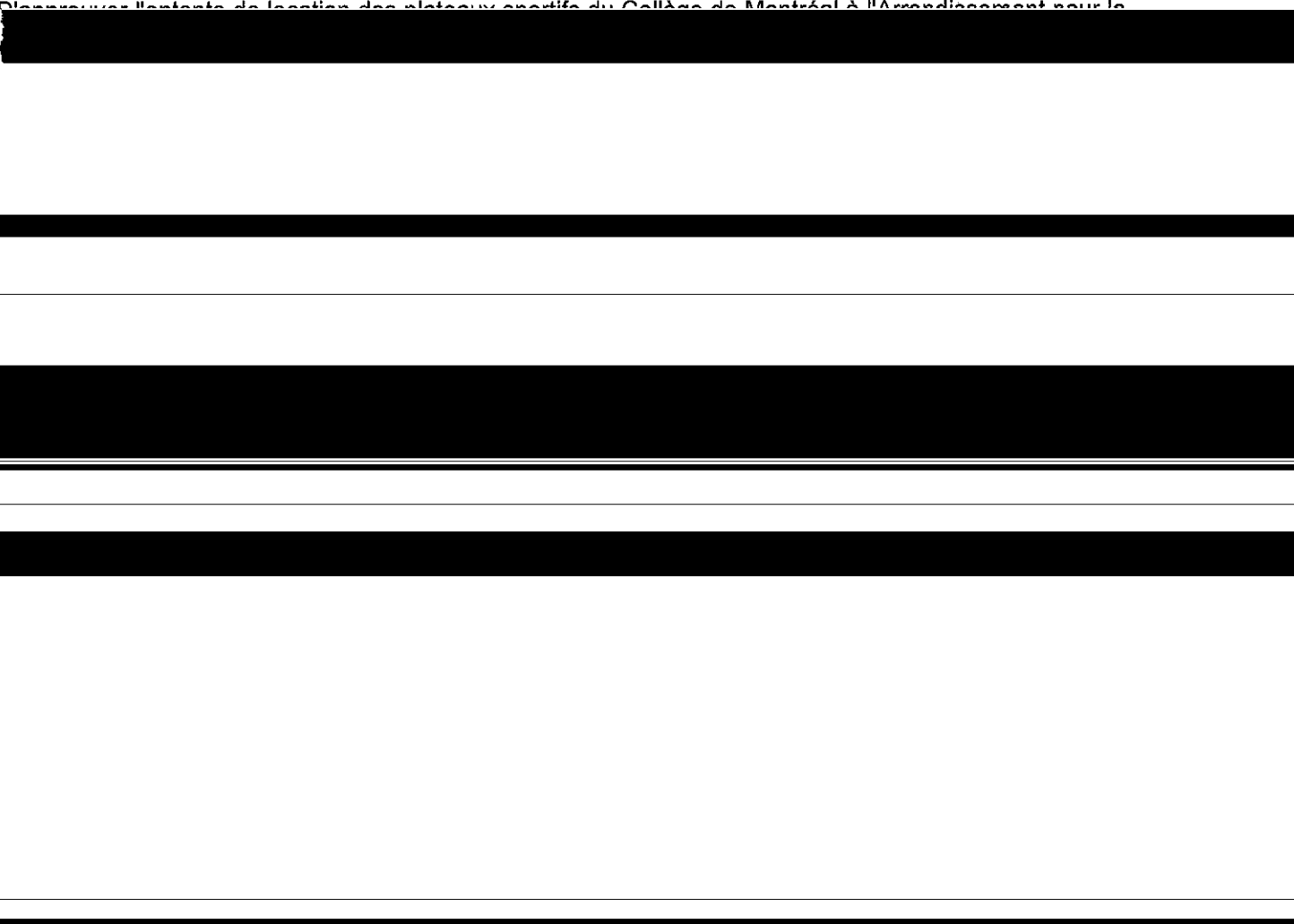
**CA09 240462**

**Approuver l'entente de location des plateaux sportifs du Collège de Montréal par l'Arrondissement, d'une durée de 3 ans (1<sup>er</sup> septembre 2009 au 30 août 2012) - autoriser, pour 2009, le paiement de 8 756,80 \$ plus taxes et prévoir les sommes requises au budget de 2010 à 2012**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

~~Approuver l'entente de location des plateaux sportifs du Collège de Montréal à l'Arrondissement pour la~~



réalisation de son offre de services en sports et loisirs dans le secteur Peter-McGill.

D'autoriser, pour 2009, le paiement du montant selon les conditions stipulées dans le projet de

20.23 CTA1090519027

---

**CA09 240464**

**Approuver une convention avec le Centre Kulturbine, art et société, et accorder un montant de 6 341,32 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'approuver un projet de convention au Centre Kulturbine, arts et société pour un montant de 6 341,32 \$.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.24 CTA1093105011

---

**CA09 240465**

**Approuver la grille d'évaluation et autoriser la Direction de l'approvisionnement de la Ville à lancer 3 appels d'offres sur invitation pour le remorquage des véhicules stationnés devant les entrées charretières et abandonnées pour les PDQ 20 et 12, 21 et 22 sur le territoire de l'Arrondissement**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'approuver la grille d'évaluation et autoriser la Direction de l'approvisionnement de la Ville à lancer 3 appels d'offres sur invitation pour le remorquage des véhicules stationnés devant les entrées charretières et abandonnées pour les PDQ 20 et 12, 21 et 22 sur le territoire de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.25 1094657010

---

**CA09 240466**

**Autoriser une dépense de 97 266,37 \$ (TTC) pour l'achat, l'aménagement et l'installation électrique d'un fourgon cargo à toit très élevé, Dodge, Sprinter 3500-VB3L17, année 2008, et accorder 3 contrats : un contrat à Girard Automobile inc. pour la fourniture du véhicule, un contrat à Ranger Van Pro pour l'aménagement du véhicule et un contrat à Zone technologies pour l'installation électrique - voter des crédits de 92 957,78 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser une dépense de 97 266,37 \$ pour l'achat, l'aménagement et l'installation électrique d'un fourgon cargo Dodge Sprinter 3500-VB-3L17, année 2008. Voter des crédits de 92 957,78 \$;

D'accorder à Girard Automobile inc. le contrat pour la fourniture du véhicule, au montant de 67 954,14 \$;

D'accorder à Ranger Van Pro, le contrat pour l'aménagement du véhicule, au montant de 23 950,95 \$;

D'accorder à Zone technologies, le contrat pour l'installation électrique du véhicule, au montant de 5 361,28 \$;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.26 CTA1094371002

---

#### **CA09 240467**

**Accorder un contrat de 1 391 799,54 \$ à Les Constructions Infrabec inc. pour les travaux de reconstruction des conduites d'eau potable et d'égout unitaire et réfection de la chaussée, là où requis, dans la rue Montcalm, entre le boulevard De Maisonneuve Est et la rue Robin et autoriser une dépense 1 441 799,54 \$ (TTC) - SP-24-09-19**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De recommander au Conseil municipal :

D'autoriser une dépense pour les travaux de reconstruction des conduites d'eau potable et d'égout unitaire et réfection de la rue Montcalm, entre le boulevard De Maisonneuve Est et la rue Robin pour un montant de 1 441 799,54 \$ (TTC), comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

D'accorder à Infrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de ces travaux, au prix de sa soumission, soit un total approximatif de 1 391 799,54 \$ (TTC), conformément aux plans et au cahier de charges préparés pour ce contrat - soumission SP-24-09-19;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.27 1094813002

**CA09 240468**

**Autoriser une dépense de 577 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement dans divers parcs (aires de jeux, éclairage et mobilier urbain) et octroyer un contrat à l'entreprise Tony Caporicci inc. au montant de 456 915,38 \$ conformément aux documents de la soumission publique - modification de la résolution CA09 240225**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De modifier la résolution CA09 240225 du 7 avril 2009 pour augmenter le contrat accordé à l'entreprise Tony Caporicci inc. de 456 915,38 \$ à 525 010,16 \$ (TTC) pour couvrir des frais liés à l'excavation, au chargement, au transport et à la disposition de sols contaminés retrouvés dans les aires de jeux devant être aménagées;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.28 CTA1094695003

---

**CA09 240469**

**Terrains (2) de minisoccer - revêtements synthétiques - mise en place (495 000 \$) - L.M.L. paysagiste et frères - modification de la résolution CA08 240529**

Attendu qu'il y a lieu, dans le cadre de la mise en place de revêtements synthétiques pour 2 terrains de minisoccer éclairés à l'école Pierre-Dupuy, de couvrir les frais reliés à la fourniture et à l'installation de gradins et de bancs de joueurs en métal, et autres menus travaux d'aménagement :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De modifier la résolution CA08 240529 en remplaçant respectivement les montants de « 495 000 \$ » et « 486 514,24 \$ » par les montants « 499 686,20 \$ » et « 499 686,20 \$ ».

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.29 CTA1084695003

---

**CA09 240470**

**Autoriser une dépense de 260 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'une aire de jeux pour enfants au parc des Vétérans et octroyer un contrat à l'entreprise Construction Morival Ltée au montant de 174 686,70 \$ conformément aux documents de la soumission publique (SP-24-09-09) (9 soumissionnaires) - modification de la résolution CA09 240227**

Attendu qu'il y a lieu, dans le cadre de la réalisation de travaux de réaménagement et d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants dans le parc des Vétérans, de couvrir les frais liés à la mise en place d'une surface synthétique de type Sécurisol, à l'installation d'éclairages supplémentaires et à l'exécution de divers travaux d'aménagement de finition autour de la nouvelle pataugeoire :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De modifier la résolution CA09 240227 en remplaçant le montant « 174 686,70 \$ » par le montant « 245 000 \$ ».

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.30 CTA1094695006

---

**CA09 240471**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.31 à 20.37.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA09 240472**

**Approuver un projet de convention avec la Société de développement du Quartier latin pour un montant de 5 000 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos



D'approuver un projet de convention avec la Société de développement du Quartier latin pour un montant de 5 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.31 CTA1093105012

---

### **CA09 240473**

**Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à la Communauté Nazareth inc.**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'accorder une contribution financière de 3 000 \$ à la Communauté Nazareth inc.;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.32 CTA1090141023

---

### **CA09 240474**

**Accorder un appui financier à divers organismes pour un montant total de 2 600 \$ : Centaur Theatre Compagny, Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau, Fondation de l'hôpital Sainte-Justine, L'Association des familles Jeanne-Mance, La Fondation des Jardins de Métis et Les Filles Électriques**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'accorder une contribution financière de 500 \$ au Centaur Theatre Compagny, de 250 \$ à la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau, de 500 \$ à la Fondation de l'hôpital Sainte-Justine, de 500 \$ à L'Association des familles Jeanne-Mance, de 350 \$ à La Fondation des Jardins de Métis, de 500 \$ aux Filles Électriques;

D'imputer cette dépense de 2 600 \$ au compte de la conseillère Catherine Sévigny comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.33 CTA1094206039

---

**CA09 240475**

**Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à la Société de l'exposition universelle de Montréal (2020)**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'accorder une contribution financière de 5 000 \$ à la Société de l'exposition universelle de Montréal (2020);

D'approuver la convention à cet effet;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*  
-----

Rejetée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.34 CTA1090141024

---

**CA09 240476**

**Approuver un projet de convention visant un droit de passage pour les voitures sur un terrain de stationnement situé au sud de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Christophe et Saint-André et autoriser une dépense de 3 200 \$ en guise de compensation financière à l'opérateur de ce terrain de stationnement**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'approuver la convention avec la Corporation Canadienne de Stationnement Impérial pour permettre un droit de passage à travers le stationnement qu'elle exploite entre les rues Saint-Christophe et Saint-André, pour que les véhicules qui s'engagent sur la rue Saint-Christophe puissent atteindre la rue Saint-André pendant la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine du 28 mai au 9 septembre 2009;

D'accorder à cette fin une contribution de 3 200 \$;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.35 CTA1090519028

---

**CA09 240477**

**Approuver une convention avec la Société de Promotion des Arts Gigantesques pour un montant de 20 000 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'approuver une convention avec la Société de Promotion des Arts Gigantesques pour un montant de 20 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.36 CTA1093105013

---

**CA09 240478**

**Approuver le bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal des locaux d'une superficie de 36,98 mètres carrés situés au sous-sol du 100, rue Sherbrooke Est (4153-002) pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008 et au loyer total de 6 246,85 \$, à des fins de bureaux**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008, des locaux de 36,98 m<sup>2</sup> situés au sous-sol du 100, rue Sherbrooke Est (4153-002), à des fins de bureaux, pour un loyer total de 6 246,85 \$;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.37

---

**CA09 240479**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.03.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA09 240480**

**Déposer le rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en toute matière (système « GDD ») pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2009**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009), du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en toute matière (système « GDD »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2009.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

30.01 1094206036

---

**CA09 240481**

**Déposer le rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources financières (système « Simon ») pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2009**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009), du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources financières (système « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2009.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

30.02 1094206035

---

**CA09 240482**

**Déposer le rapport annuel 2008 des dépenses relatives à l'entretien du parc du Mont-Royal**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De prendre acte au dépôt du rapport annuel 2008 des dépenses relatives à l'entretien du parc du Mont-Royal.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

30.03 1094766001

---

**CA09 240483**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.08, 40.09.1 et 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA09 240484**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement de la salle mécanique de l'aréna Camillien-Houde situé au 1696, rue Montcalm - adoption du 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil a adopté un premier projet et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le projet de résolution par suite de la tenue de cette assemblée :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De remplacer le premier projet de résolution par le suivant :

« d'accorder, pour le bâtiment situé au 1696, rue Montcalm, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'agrandir la salle mécanique de l'aréna Camillien-Houde et de déroger aux articles 9, 50 et 379 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), à l'article 4 du règlement 5414 relativement à la hauteur minimale en étages, au taux d'implantation et à l'installation d'un équipement mécanique en cour avant et enfin au paragraphe 1 de l'article 6 du Règlement sur

les clôtures c.C-5 sur la hauteur maximale d'une clôture le tout substantiellement conforme aux plans révisés le 1<sup>er</sup> juin 2009 et estampillés le 1<sup>er</sup> juin 2009 par l'arrondissement de Ville-Marie. (dossier 1094400032);

d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) soumettre la demande de permis à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus en Titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
  - i) le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement;
  - ii) la récupération de certains arbres existants doit être privilégiée et coordonnée par un professionnel. À cet effet, le rapport d'un expert devra être fourni ainsi qu'un plan d'aménagement paysager en façade de la rue Wolfe. »;

D'adopter le second projet de résolution dont le texte, tel que remplacé, est présenté ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.01 1094400032

---

#### **CA09 240485**

#### **Rue Sainte-Catherine et boulevard Saint-Laurent - coin sud-est de l'intersection - projet particulier - adoption du 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil a adopté un premier projet et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le projet de résolution par suite de la tenue de cette assemblée :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De modifier le premier paragraphe du projet de résolution :

- 1° en insérant, après le chiffre « 369.1 », les chiffres « 463, 482, 483, 484, 485, 487, 489, 490, 492.1, 508 »;
- 2° en remplaçant « , 605 et 660 » par « et 605 »;

De modifier le deuxième paragraphe du projet :

- 1° en insérant, après la phrase « La cuisson d'aliments est interdite sur la terrasse extérieure. », les suivantes :
  - « - Le mur mitoyen sud ne pourra être utilisé à des fins d'affichage publicitaire.
  - Toute autorisation relative à l'affichage commercial est assujettie au dépôt d'un « plan directeur d'affichage » qui devra préciser les dimensions, la forme et le mode d'implantation et d'installation des enseignes et des projections.
  - Un « plan de mise en lumière » du bâtiment devra être déposé et, à cet égard, un concours de mise en lumière ou de projections est favorisé. »

- 2° en insérant, après les mots « forme de traitement » dans la dernière phrase, les mots « permettant une mise en lumière architecturale ou des projections artistiques », et en supprimant le mot « artistique »;
- 3° en ajoutant, à la fin, le texte suivant :  
« L'approbation de tous les éléments du « plan directeur d'affichage » et du « plan de mise en lumière » devra faire l'objet d'une révision architecturale; en plus des critères prévus au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), une attention particulière devrait être apportée aux critères suivants :
- la conformité aux orientations du Plan d'urbanisme et de son document complémentaire en matière d'affichage;
  - le respect des principes d'équité en matière d'affichage;
  - l'intégration harmonieuse au Plan lumière du Quartier des spectacles;
  - la mise en valeur des arts visuels et de la scène;
  - la contribution à l'animation urbaine et à la mise en valeur du bâtiment et du cadre bâti environnant;
  - la sécurité du public, la visibilité et la prédominance de la signalisation publique;
- 4° le non-éblouissement et le caractère non nuisible de l'éclairage pour les bâtiments déjà construits ou à construire sur l'îlot ou sur les îlots voisins. »;

D'adopter le second projet de résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit :

D'accorder pour un immeuble à construire à l'angle sud-est de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger aux articles 8, 97, 268, 369.1, 482, 483, 484, 485, 487, 489, 490, 492.1, 508 et 605 et 660 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), conformément aux plans préparés par le consortium *Paul Andreu, architecte - conseil, Aedifica + Gilles Huot, architectes* et *Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes-conseils*, et estampillés par l'Arrondissement le 20 mars 2009;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- La hauteur maximale du bâtiment est de 34 mètres incluant les dépassements au toit.
- Le bâtiment doit comprendre au moins douze unités de stationnement pour vélos.
- Les usages « établissement exploitant l'érotisme », « salle de danse », « salle de spectacle » ou « salle de réception » associés à l'usage débit de boissons alcooliques sont interdits.
- La superficie aménagée pour le café-terrasse ne doit pas occuper plus de 50 % de la superficie occupée par le débit de boissons alcooliques.
- L'usage d'appareils sonores ainsi que les activités de danse, les représentations théâtrales ou cinématographiques, les concerts, les spectacles sont interdits sur la terrasse extérieure.
- La cuisson d'aliments est interdite sur la terrasse extérieure.
- Le mur mitoyen sud ne pourra être utilisé à des fins d'affichage publicitaire.
- Toute autorisation relative à l'affichage commercial est assujettie au dépôt d'un « plan directeur d'affichage » qui devra préciser les dimensions, la forme et le mode d'implantation et d'installation des enseignes et des projections.
- Un « plan de mise en lumière » du bâtiment devra être déposé et, à cet égard, un concours de mise en lumière ou de projections est favorisé.
- La demande de permis devra faire l'objet d'une révision architecturale; en plus des critères prévus au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), une attention particulière devrait être apportée aux éléments suivants :
- Le traitement architectural doit accorder une importance égale aux façades et respecter les caractéristiques des bâtiments voisins de manière à signaler, non seulement la prédominance commerciale du secteur, les caractéristiques architecturales de ce secteur significatif, mais aussi l'importance du boulevard Saint-Laurent en tant qu'artère historique;
- Le mur mitoyen sud de l'immeuble à construire devrait avoir un traitement architectural qui s'intègre adéquatement au caractère du Quartier des spectacles. À cet égard, une forme de traitement permettant une mise en lumière architecturale ou des projections artistiques peut être proposée.

L'approbation de tous les éléments du « plan directeur d'affichage » et du « plan de mise en lumière » devra faire l'objet d'une révision architecturale; en plus des critères prévus au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville Marie (01 282), une attention particulière

devrait être apportée aux critères suivants :

- la conformité aux orientations du Plan d'urbanisme et de son document complémentaire en matière d'affichage;
- le respect des principes d'équité en matière d'affichage;
- l'intégration harmonieuse au Plan lumière du Quartier des spectacles;
- la mise en valeur des arts visuels et de la scène;
- la contribution à l'animation urbaine et à la mise en valeur du bâtiment et du cadre bâti environnant;
- la sécurité du public, la visibilité et la prédominance de la signalisation publique;

5° le non éblouissement et le caractère non nuisible de l'éclairage pour les bâtiments déjà construits ou à construire sur l'îlot ou sur les îlots voisins.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.02  
(pp 173)  
1094400024

#### CA09 240486

**Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la construction et l'occupation à des fins résidentielles d'un immeuble sur les lots 1 284 512 et 1 182 574 du cadastre du Québec, situés en bordure des rues Saint-Antoine Est et Montcalm, portant l'adresse 1210, rue Saint-Antoine Est - adoption**

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo



Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.03  
(pp 175)  
1094400011

---

**CA09 240487**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la construction d'un immeuble**

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'accorder pour l'immeuble à construire entre les rues Bishop et Crescent (lots 1 341 128 et 1 341 130, 1 341 133 et tréfonds du lot 1 341 242), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger aux articles 9. 25. 44. 53. 61. 70. 82. 85. 86 et 212 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser la tenue de l'événement « Carifête/Carifesta » le 4 juillet 2009, tel que montré sur le plan joint au présent dossier;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site du défilé, le 4 juillet 2009, entre 10 h et 17 h, à l'occasion de l'événement « Carifête/Carifesta ».

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.05 1090010003

---

#### **CA09 240489**

**Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 1580 à 1590, rue De Champlain, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement exigibles - demande de fonds de compensation**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 1580, rue De Champlain de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement exigibles par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

De prendre acte de son engagement à verser 10 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.06 1094400037

---

#### **CA09 240490**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble CA-24-011, une résolution autorisant l'occupation du rez-de-chaussée du 1251, rue De Champlain, à des fins de restaurant-traiteur – adoption du premier projet de résolution**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'occupation d'un local au rez-de-chaussée d'un immeuble portant le numéro 1251, rue De Champlain, et ce, pour un usage de la famille commerce soit « traiteur et restaurant », en dérogation à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

d'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- Produire des plans d'aménagement du local pour fins d'émission de permis, et ce, conformément aux règlements applicables.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.07  
(pp 177)  
1094400031

---

#### **CA09 240491**

**Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 2303 à 2307, rue Messier de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement exigibles - demande de fonds de compensation**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 2303 à 2307, rue Messier de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement exigibles par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

De prendre acte de son engagement à verser 7 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.08 1094400038

---

#### **CA09 240492**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de changer l'affectation d'un secteur d'usages culturels E.5(1) par la catégorie C.4C de la famille commerce et la catégorie H de la famille habitation - secteur délimité au sud par le boulevard De Maisonneuve Ouest, au nord par la rue Sherbrooke Ouest et à l'est par la rue Stanley**

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin de changer l'affectation d'un secteur d'usages culturels E.5(1) par la catégorie C.4C de la famille commerce et la catégorie H de la famille habitation.

40.09  
(282-86)  
1094400040

---

**CA09 240493**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de changer l'affectation d'un secteur d'usages culturels E.5(1) par la catégorie C.4C de la famille commerce et la catégorie H de la famille habitation - secteur délimité au sud par le boulevard De Maisonneuve Ouest, au nord par la rue Sherbrooke Ouest et à l'est par la rue Stanley – adoption du 1<sup>er</sup> projet**

Attendu qu'un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné à la présente séance et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'adopter le premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de changer l'affectation d'un secteur d'usages culturels E.5(1) par la catégorie C.4C de la famille commerce et la catégorie H de la famille habitation.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.09.1  
(282-86)  
1094400040

---

**CA09 240494**

**Adopter une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment de 4 logements portant les numéros 2052 à 2058, rue Dorion**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'accorder, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise relativement à l'immeuble portant les numéros 2052, 2054, 2056 et 2058, rue Dorion.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.10. 1094400035

---

**CA09 240495**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.15 et 40.17 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA09 240496**

**Autoriser la tenue de l'événement « Les FrancoFolies de Montréal » du 30 juillet au 9 août 2009 et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser la tenue de l'événement « Les FrancoFolies de Montréal » sur le site délimité par l'avenue du Président-Kennedy, le boulevard René-Lévesque, la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent, entre le 13 juillet et le 14 août 2009;

D'autoriser l'installation de scènes de spectacles, de kiosques et d'éléments scéniques ou décoratifs sur le site délimité par l'avenue du Président-Kennedy, la rue De Bleury, le boulevard René-Lévesque et le

boulevard Saint-Laurent, entre le 13 juillet et le 14 août 2009, tel que montré au plan en annexe A;

D'autoriser l'utilisation sans frais, par les FrancoFolies, des bornes-fontaines sur le site Place des Arts/Complexe Desjardins, entre le 13 juillet et le 14 août 2009;

D'autoriser les fermetures de rues à compter du 13 juillet jusqu'au 14 août 2009 incluant les périodes de montage, l'événement et la période de démontage à l'intérieur du quadrilatère délimité par la rue De Bleury, le boulevard Saint-Laurent, le boulevard De Maisonneuve et le boulevard René-Lévesque;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., c-P 1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, sur l'ensemble du quadrilatère l'avenue du Président-Kennedy, le boulevard René-Lévesque, la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent, du 30 juillet au 9 août 2009, de 12 h à 01 h 30;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. c-B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, du 30 juillet au 9 août 2009, entre 12 h et 00 h, pour l'ensemble du site délimité par l'avenue du Président-Kennedy, la rue De Bleury, le boulevard René-Lévesque et le boulevard Saint-Laurent, à l'exception du boulevard De Maisonneuve où les activités se

termineront à 23 h 30 et lors des grands événements, les 30 juillet, 3, 5 et 9 août où les activités se termineront à 00 h 30;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560) une ordonnance permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles et des colonnes Morris identifiées à l'événement à divers endroits au-dessus des rues formant le quadrilatère boulevard De Maisonneuve, boulevard René-Lévesque, rue De Bleury et boulevard Saint-Laurent, à partir de structures autoportantes spécialement conçues à cette fin et hors site, du 14 juillet au 14 août 2009.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.11 1091508007

---

#### **CA09 240497**

**Autoriser la programmation d'événements sur le domaine public (saison 2009, 6<sup>e</sup> partie, A) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2009, 6<sup>e</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter à l'occasion de la tenue des événements identifiés dans le document mentionné précédemment, en vertu respectivement du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8) et du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), des ordonnances permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la fermeture de rues et la vente d'objets promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.12 1094068027

---

#### **CA09 240498**

**Autoriser la tenue de l'événement « Le Rendez-vous de la vidéo-projection architecturale » organisé par les Quais du Vieux-Port de Montréal, du 27 au 29 août 2009, et édicter une ordonnance**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser la tenue de l'événement « Le Rendez-vous de la vidéo-projection architecturale », du 27 au 29 août 2009, entre 20 h et 23 h, sur le site de la rue de la Commune, tel que montré sur le plan en annexe;

D'autoriser l'installation d'un écran, de matériel de vidéo-projection, de structures scéniques sur le site de la rue de la Commune, du 24 au 31 août 2009;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. c-B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, sur le site de la rue de la Commune, du 27 au 29 août 2009, entre 20 h et 23 h.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.13 1090010016

---

### CA09 240499

**Autoriser la tenue de l'événement « Les Nuits du Cinéma 2009 » présenté par Capacité culturelle, au coeur du Vieux-Montréal sur la place Jacques-Cartier, du 30 juillet au 2 août 2009, et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser la tenue de l'événement « Les Nuits du Cinéma 2009 » sur la Place Jacques-Cartier, du 30 juillet au 2 août 2009;

D'autoriser l'installation d'un écran, de structures scéniques et de mobilier, de kiosques, de colonnes d'affichage, de bannières promotionnelles, du 29 juillet au 3 août 2009, sur la Place Jacques-Cartier, site délimité au sud par la rue Saint-Paul et au nord par la rue Notre-Dame, tel que montré au plan en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. c-B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, sur le site de la Place-Jacques Cartier, du 29 juillet au 2 août 2009, à l'occasion des Nuits du Cinéma 2009, les :

- 29 juillet entre 21 h et 23 h (tests son)
- 30 juillet entre 20 h 30 et 23 h
- 31 juillet entre 20 h 30 et 23 h
- 1<sup>er</sup> août entre 20 h 30 et 23 h
- 2 août entre 20 h 30 et 23 h;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c.P-1, article 8), une ordonnance permettant la vente d'articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons non alcoolisées, sur le site de la Place Jacques-Cartier, du 30 juillet au 2 août 2009, dans des kiosques aménagés à cette fin, tel que montré au plan annexé à l'ordonnance.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.14 1090010015

**CA09 240500**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement et l'occupation à des fins d'habitation et d'activités communautaires ou socioculturelles du bâtiment projeté sur le lot 4 310 710 ainsi que pour le presbytère portant le numéro de lot 4 310 709, bâtiment situé aux 1174 à 1188 rue de Champlain et aux 1151 à 1153, rue Alexandre de Sève - adoption**

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'agrandir et d'occuper le bâtiment portant les numéros 1151, rue Alexandre de Sève, 1174 et 1188, rue de Champlain sur le lot 4 310 710, situé à l'angle du boulevard René-Lévesque Est et de la rue de Champlain et, à cette fin, de déroger aux articles 134 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Le projet particulier doit être substantiellement conforme aux plans préparés par Beaupré et Michaud, architectes, et estampillés par l'arrondissement le 6 avril 2009.
- Soumettre la délivrance du permis de construction et de transformation aux critères du titre VIII du règlement 01-282, de même qu'aux critères suivants :
  - o Le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de revêtement et aux ouvertures;
  - o Les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);
  - o Les espaces libres aménagés pour les résidents doivent être fermés par une clôture;

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.15 1094400027

---

**CA09 240501**

**Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2009-2011, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 1 926 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement**



Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, d'un règlement d'emprunt autorisant le financement de 1 926 000 \$ pour la réalisation du programme de programme de réfection routière de l'Arrondissement.

40.16 1094371001

---

## **CA09 240502**

### **Autoriser la tenue de l'événement « Divers/Cité » et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser la tenue de l'événement « Divers/Cité » du 28 juillet au 2 août 2009;

D'autoriser l'installation de scènes de spectacles, de kiosques et d'éléments scéniques ou décoratifs sur le site de la place Émilie-Gamelin, du 27 juillet au 5 août 2009, et sur le site de la rue Berri, les 31 juillet, 1<sup>er</sup> et 2 août 2009, tel que montré sur les plans en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, sur le site de la place Émilie-Gamelin, du 28 juillet au 2 août 2009, entre 10 h et 24 h, et sur le site de la rue Berri, entre les rues Ontario et Sainte-Catherine, les 1<sup>er</sup> et 2 août 2009, entre 10 h et 24 h;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site de la place Émilie-Gamelin, du 28 juillet au 2 août 2009, entre 11 h et 23 h et sur le site de la rue Berri, entre les rues Ontario et Sainte-Catherine, les 1<sup>er</sup> et 2 août 2009, entre 10 h et 23 h;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1, article 553), une ordonnance permettant d'installer et de maintenir des bannières, sur le site de la place Émilie-Gamelin, du 27 juillet au 5 août 2009 et sur le site de la rue Berri, entre les rues Ontario et Sainte-Catherine, du 30 juillet au 4 août 2009;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 7.2), une ordonnance permettant d'interdire l'exercice d'activités de musicien ambulant, bateleur, sculpteur de ballons, maquilleur artistique ou tresseur de cheveux sur le site de la place Émile-Gamelin, du 27 juillet au 5 août 2009.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.17 1090010009

---

## **CA09 240503**

**Édicter les ordonnances pour l'événement « Festival des films du monde » du 27 août au 7 septembre 2009**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser la fermeture de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Urbain et Jeanne-Mance et la rue Émery, entre les rues Sanguinet et Saint-Denis, du 25 août au 9 septembre 2009, à l'occasion de l'événement « Festival des Films du Monde »;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels sur le site de l'esplanade de la Place des Arts et sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Urbain et Jeanne-Mance, du 27 août au 7 septembre 2009, entre 18 h et 00 h 30, et sur le site de la rue Émery, entre les rues Sanguinet et Saint-Denis, du 21 août au 7 septembre 2009, entre 9 h et 24 h, et permettant également de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, sur le site de l'esplanade de la Place des Arts et sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Urbain et Jeanne-Mance, ainsi que sur le site de la rue Émery, entre les rues Sanguinet et Saint-Denis, du 27 août au 7 septembre 2009, entre 18 h et 00 h 30, tel que montré à l'annexe de la présente ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site de l'esplanade de la Place des Arts, du 26 août au 7 septembre 2009, entre 10 h et 00 h 30, et sur le site de la rue Émery, entre les rues Sanguinet et Saint-Denis, du 26 août au 7 septembre 2009, entre 10 h et 23 h;

D'autoriser l'installation de scène de spectacles, de kiosques et d'éléments scéniques ou décoratifs sur le site de l'esplanade de la Place des Arts et sur le site de la rue Émery, entre le 25 août et le 9 septembre 2009, tel que montré sur les plans en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1, article 553), une ordonnance permettant d'installer et de maintenir des bannières à divers endroits au-dessus des rues formant le site de l'esplanade de la Place des Arts et le site de la rue Émery et à proximité de salles de cinémas du Festival, du 19 août au 9 septembre 2009;

D'autoriser l'utilisation sans frais, par le Festival, des bornes-fontaines sur les sites, du 25 août au 8 septembre 2009, afin de procéder à des opérations de nettoyage.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.18 1090010010

---

**CA09 240504**

**Autoriser la tenue de l'événement « Festival Juste pour rire » et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser la tenue du « Festival Juste pour Rire » sur le site du Quartier latin du 16 au 26 juillet 2009 et sur les sites des événements spéciaux entre le 16 et le 26 juillet 2009;

D'autoriser l'installation de scènes de spectacles, de kiosques et d'éléments scéniques ou décoratifs sur le site du Quartier latin, entre le 5 et le 31 juillet 2009, tel que montré sur les plans associés au présent dossier;

D'autoriser l'utilisation sans frais, par les organisateurs de l'événement, des bornes-fontaines sur le site du Quartier latin, du 8 au 31 juillet 2009, pour le nettoyage du site;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 7.2), une ordonnance interdisant l'exercice d'activités de musicien ambulant, bateleur, sculpteur de ballons, maquilleur artistique ou tresseur de cheveux sur le site du Quartier latin, du 8 au 31 juillet 2009, à moins que le Festival Juste pour Rire ne ait obtenu la permission par le biais d'une autorisation;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, sur le site du Quartier latin, du 15 au 26 juillet 2009, entre 10 h et 24 h;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, sur le site du « Juste pour chanter », les 21 et 22 juillet 2009, entre 19 h et 24 h;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, sur le site du « Juste pour danser », le 23 juillet 2009, entre 18 h et 24 h;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8); une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, sur le site du « Juste pour aider », le 26 juillet 2009, entre 19 h et 24 h;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (01-282,a.560), une ordonnance permettant d'installer et de maintenir des bannières à divers endroits au-dessus des rues formant le site du Quartier latin et à proximité de salles de spectacles du Festival, et ce, à partir de structures autoportantes spécialement conçues à cette fin, du 8 au 26 juillet 2009;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site du Carnaval « Le Grand Charivari », le 26 juillet 2009, entre 21 h et 24 h.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.19 1090010008

---

#### **CA09 240505**

**Remplacer 57 espaces de stationnement de courte durée et tarifé par une zone d'arrêt interdit en tout temps, en vue de l'implantation d'une voie cyclable, sur la rue University, entre la rue Milton et le boulevard De Maisonneuve**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De remplacer 57 espaces de stationnement de courte durée et tarifé par une zone d'arrêt interdit en tout temps afin d'aménager une voie cyclable bidirectionnelle, rue University, du côté ouest entre les rues Milton et Sherbrooke et des deux côtés entre la rue Sherbrooke et le boulevard De Maisonneuve.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40:20 1091007009

---

#### **CA09 240506**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.21 à 40.25 et 40.26.1 à 40.28.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

#### **CA09 240507**

**Implanter de nouveaux postes de taxi et rallonger certains postes existants, dans le cadre de la Révision 2009 des postes d'attente publics de taxis dans le territoire de l'Arrondissement**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'implanter de nouveaux postes d'attente publics de taxis et de modifier des postes existants, aux endroits suivants :

- Rue du Square-Victoria, coin nord-est de la rue Saint-Antoine : installer un nouveau poste de taxis (5 places);
- Secteur de la station de métro Guy : installer un nouveau poste de taxis dans les environs, l'endroit exact reste à déterminer (3 places);
- Rue Saint-Jacques, coin sud-ouest de la rue de la Cathédrale : installer un nouveau poste (4 places)
- Avenue Atwater, au nord du boulevard De Maisonneuve : installer un poste d'attente de réserve au poste existant d'Alexis-Nihon (6 places);
- Rue Saint-Maurice, coin sud-ouest de la rue McGill : rallonger de 4 places le poste de taxis existant;
- Rues Sainte-Catherine et Crescent : relocaliser sur le coin sud-ouest le poste de taxis actuellement sur le côté nord;
- Rue Mansfield et Belmont : rallonger de 4 places le poste de taxis situé sur le côté ouest;
- Boulevard René-Lévesque, entre Clark et Saint-Urbain (face à Hydro-Québec) : poste actuel à rallonger de 2 places;
- Rue De la Gauchetière et côte du Beaver Hall : modifier le poste de jour pour « en tout temps » et rallonger de 3 places;
- Rue Cathcart, côté sud, entre les rues McGill College et Mansfield : poste de taxis à rallonger de 3 places
- Boulevard De Maisonneuve, coin nord-est de McGill College : installer un nouveau poste de taxis (10 places);
- Rue Peel, coin nord-ouest de René-Lévesque : rallonger de 2 places le poste existant;
- Boulevard René-Lévesque, coin sud-est de la rue Lucien-L'Allier : rallonger de 2 places le poste existant;
- Rues Saint-Jacques et Gauvin, côté nord : déplacer le poste de taxis vers l'ouest et rallonger de 2 places;
- Côte du Beaver Hall et boulevard René-Lévesque : rallonger d'une place le poste de taxis existant;
- Rues University et Sainte-Catherine, coin sud-ouest : implanter un nouveau poste (6 places);
- Rue McGill et Place D'Youville : rallonger de 4 places le poste existant sur le côté est;

D'implanter, au cours de l'année 2009, 10 petits postes d'attente (de 2 ou 3 places), de jour ou de nuit, ou en tout temps, dans l'arrondissement, selon des besoins spécifiques et à des endroits bien ciblés, à la discrétion du Bureau du taxis et du remorquage (excepté pour la desserte des bars);

De retirer les espaces de stationnement de courte durée et tarifé là où requis.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.21 1091007007

---

**CA09 240508**

**Autoriser la programmation d'événements sur le domaine public (saison 2009, 4<sup>e</sup> partie, B) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser la programmation d'événements sur le domaine public;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de boissons alcooliques selon les sites et les horaires des événements identifiés :

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.22 1090679006

---

**CA09 240509**

**Abroger la résolution CA09 240053 de demande d'autorisation d'un projet particulier relatif au bâtiment portant le numéro 1210, rue Saint-Antoine Est**

Attendu que le promoteur a présenté une nouvelle demande d'autorisation d'un projet particulier (dossier 1094400011) et qu'il a, en conséquence, renoncé à sa demande initiale (dossier 1084400089) :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'abroger la résolution CA09 240053 de demande d'autorisation d'un projet particulier relatif au bâtiment portant le numéro 1210, rue Saint-Antoine Est, et de fermer le dossier 1084400089.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.23 1084400089

---

**CA09 240510**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la construction d'une salle de concert pour l'Orchestre symphonique de Montréal dans le quadrant nord-est de l'îlot de la Place des Arts, en bordure de la rue Saint-Urbain et du boulevard De Maisonneuve - adoption du 1<sup>er</sup> projet de résolution**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour les lots 4 242 625 et 4 242 626 constituant l'îlot bordé par le boulevard De Maisonneuve et les rues Saint-Urbain, Sainte-Catherine et Jeanne-Mance, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de construire, malgré les articles 10, 13, 43, 91, 96, 97, 605 et 617 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) et les dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1), une salle de concert conformément aux plans numérotés 4 à 10 et 18 à 23, réalisés par Aedifica et Diamond Schmitt, architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 2 juillet 2009.

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) respecter une implantation au sol, un alignement sur rue, une volumétrie et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- b) soumettre les demandes de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
  - i) le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement;
  - ii) la couleur du revêtement de la façade doit être compatible avec celles du complexe de la Place des Arts;
  - iii) les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);
  - iv) le traitement de la façade de la rue Saint-Urbain devrait tendre à exploiter la fin de perspective du boulevard De Maisonneuve, qui s'étend vers l'est;
  - v) l'entrée principale sur la rue Saint-Urbain doit être soulignée avec emphase et l'entrée des artistes, située à l'intersection de cette même rue et du boulevard De Maisonneuve, doit être hiérarchiquement distinguée de l'entrée principale, tout en conservant un certain décorum.

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.24 1094400048

---

## CA09 240511

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'occupation « résidentiel » au rez-de-chaussée pour le bâtiment sis au 1061, rue Saint-Alexandre - adoption du 1<sup>er</sup> projet de résolution**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le 1061, rue Saint-Alexandre, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'occuper, malgré l'article 230 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le rez-de-chaussée à des fins résidentielles conformément aux plans numérotés 1 à 5, réalisés par Karl Fisher architecte et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 10 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.25 1094400045

---

### **CA09 240512**

#### **Demander une modification au Plan d'urbanisme pour le bâtiment portant le numéro 1, avenue du Casino - avis de motion**

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin de modifier le tableau intitulé « Catégorie d'affectation du sol » accompagnant la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » incluse à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047). Cette modification prévoit l'usage casino, sans limite de superficie de plancher, sur les lots 2 988 178, 2 988 179 et 2 988 180 du cadastre du Québec dans le Parc Jean-Drapeau où l'affectation « Grand espace vert ou parc riverain » est présentement en vigueur.

40.26  
(plan 09-xx5)  
1094400046

---

### **CA09 240513**

#### **Demander une modification au Plan d'urbanisme pour le bâtiment portant le numéro 1, avenue du Casino - adoption du projet**

Attendu que l'avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné à la présente séance et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin de modifier le tableau intitulé « Catégorie d'affectation du sol » accompagnant la carte 3.1.1 intitulé « L'affectation du sol » incluse à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047). Cette modification prévoit l'usage casino, sans limite de superficie de plancher, sur les lots 2 988 178, 2 988 179 et 2 988 180 du cadastre du Québec dans le Parc Jean-Drapeau où l'affectation « Grand espace vert ou parc riverain » est présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*



40.26.1  
(plan 09-xx5)  
1094400046

---

**CA09 240514**

**Modifier la résolution CA09 240064 et autoriser un projet pilote de gestion environnementale de matières résiduelles sur la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue Papineau, pour la période du 7 juillet au 8 septembre 2009**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De modifier la résolution CA09 240064 en insérant, après le 2<sup>e</sup> paragraphe, le suivant :

« D'autoriser un projet pilote de gestion environnementale de matières résiduelles sur la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue Papineau, pour la période du 7 juillet au 8 septembre 2009 ».

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.27 1090519002

---

**CA09 240515**

**Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement exemptant le propriétaire du bâtiment situé rue Ontario Est, lot 1 424 959, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement exigibles - demande de fonds de compensation**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé rue Ontario Est, lot 1 424 959, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement qu'exige la réglementation d'urbanisme;

De prendre acte de son engagement à verser 5 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.28 1094400012

---

**CA09 240516**

**Édicter, en vertu du règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), trois ordonnances permettant de fixer diverses dates concernant les activités des maquilleurs artistiques tatoueurs et tresseurs de cheveux pour l'année 2009 et une ordonnance déterminant le nombre de permis par catégorie**

Il est proposé par Catherine Sévigny

appuyé par Sammy Forcillo

D'édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), trois ordonnances permettant de fixer diverses dates concernant les activités des maquilleurs artistiques tatoueurs et tresseurs de cheveux pour l'année 2009 et une ordonnance déterminant le nombre de permis par catégorie.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*  
-----

Rejetée à la majorité

*Le maire Benoit Labonté et les conseillers Karim Boulos et Pierre Mainville votent contre la proposition.*

40.29

---

#### **CA09 240517**

**Renouveler le mandat de madame Corinne Andrieu, à titre de directrice de la Direction des services administratifs et du greffe, à compter du 12 novembre 2009, pour une période de 3 ans**

Il est proposé par Benoit Labonté

appuyé par Sammy Forcillo

De renouveler le mandat de madame Corinne Andrieu, matricule 154200, à titre de directrice de la Direction des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement, à compter du 12 novembre 2009, pour une durée de 3 ans, et ce, conformément à l'article 4.4 de la politique de rémunération des cadres de direction.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1090801002

---

#### **CA09 240518**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De réunir, pour étude et adoption, les articles 60.01 à 60.03.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

#### **CA09 240519**

#### **Déposer le procès-verbal de la réunion du 15 mai 2009 du Comité permanent de la sécurité publique**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité permanent de la sécurité publique tenue le 15 mai 2009.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

60.01 1094775012

---

#### **CA09 240520**

#### **Déposer la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 21 juin 2008 et le 21 juin 2009, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De prendre acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 21 juin 2008 au 21 juin 2009 pour l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

60.02 1090141017

---

**CA09 240521**

**Déposer divers documents relatifs au projet de piétonnisation de la rue Sainte-Catherine**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De prendre acte du dépôt des comptes rendus des réunions de travail sur le projet de piétonnisation 2009 de la rue Sainte-Catherine Est.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

60.03 1090141022

---

**CA09 240522**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De réunir, pour étude et adoption, les articles 70.01 et 70.02.1 à 70.03.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA09 240523**

**Autoriser Rachid Ammar-Khodja, ingénieur, à présenter un projet de reconstruction des conduites d'eau potable et d'égout unitaire au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et à le déposer au nom de l'Arrondissement à des fins de travaux sur la rue Montcalm, entre le boulevard De Maisonneuve Est et la rue Robin, et de transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront complétés, une attestation signée par un ingénieur confirmant que les travaux ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser Rachid Ammar-Khodja, ingénieur, à présenter un projet auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et à déposer au nom de

l'arrondissement de Ville-Marie une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) pour exécuter des travaux de reconstruction des conduites d'eau potable et d'égout unitaire et la réfection de la chaussée sur la rue Montcalm, entre le boulevard De Maisonneuve Est et la rue Robin.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

70.01 1094813003

---

#### **CA09 240524**

**Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement - annuler la séance du 6 octobre**

---

#### **2009 et fixer une séance au 29 septembre 2009**

Attendu que les dates, heures et endroits où seront tenues les séances du conseil doivent être modifiées pour tenir compte des élections du 1<sup>er</sup> novembre 2009;

Attendu qu'une modification à la Loi sur les cités et villes permet d'établir et de changer ces paramètres par l'adoption d'une résolution, plutôt que d'un règlement;

Attendu qu'une telle résolution sera soumise pour adoption :

Le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement abrogeant le Règlement sur la fixation des séances ordinaires du conseil (CA-24-002).

70.02 1090141013

---

#### **CA09 240525**

**Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement - annuler la séance du 6 octobre 2009 et fixer une séance au 29 septembre 2009**

Attendu que les dates, heures et endroits où seront tenues les séances du conseil doivent être modifiées pour tenir compte de l'élection du 1<sup>er</sup> novembre 2009;

Attendu qu'une modification à la Loi sur les cités et villes permet d'établir et de changer ces paramètres par l'adoption d'une résolution, plutôt que d'un règlement;

Attendu qu'une telle résolution sera soumise pour adoption:

Il est proposé par Sammy Forcillo

70.02 1090141013

---

**CA09 240526**

**Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement - annuler la séance du 6 octobre 2009 et fixer une séance au 29 septembre 2009**

Attendu que les dates, heures et endroits où seront tenues les séances du conseil doivent être modifiées pour tenir compte de l'élection du 1<sup>er</sup> novembre 2009;

Attendu qu'une modification à la Loi sur les cités et villes permet d'établir et de changer ces paramètres par l'adoption d'une résolution, plutôt que d'un règlement :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'établir, conditionnellement à l'adoption d'un règlement changeant le Règlement sur la fixation des séances ordinaires du conseil (CA-24-002) et d'une résolution abrogeant la résolution CA08 240793, les dates, heures et endroits où seront tenues les séances du conseil postérieures à celle du 1<sup>er</sup> septembre 2009 comme suit :

29 septembre 2009 : salle du conseil, 888, boulevard De Maisonneuve Est, 5<sup>e</sup> étage

24 novembre 2009 : salle du conseil, 888, boulevard De Maisonneuve Est, 5<sup>e</sup> étage

8 décembre 2009 : salle du conseil, 888, boulevard De Maisonneuve Est, 5<sup>e</sup> étage.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

70.02 1090141013

---

**CA09 240527**

**Autoriser un projet pilote de circulation locale rue McTavish, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Docteur-Penfield, pour la période d'août à novembre 2009 - Projet Vert de l'Université McGill**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser un projet pilote de circulation locale seulement sur la rue McTavish entre les rues Sherbrooke et Docteur Penfield pour la période d'août à novembre 2009, et ce, dans le cadre du Projet Vert de l'Université McGill.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

70.03 1091071016

---

**Levée de la séance**

Le maire rappelle que la prochaine séance du conseil sera tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2009, à 19 heures, dans les locaux de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, 100, rue Sherbrooke Est.

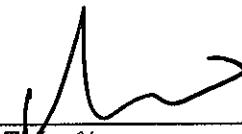
L'ordre du jour étant épuisé, il déclare la séance close à 21 h 25.

70.04

---

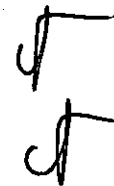
  
Benoit Labonté  
Maire d'arrondissement

01/10/2009  
date

  
Claude Théorêt  
Secrétaire d'arrondissement

~~29-09-09~~  
date

01-10-09



Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA09 240635  
lors de la séance du conseil du 29 septembre 2009.